Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260526-2026_031-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six le 26 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François Le Cotillec, maire

Date de convocation du conseil municipal : 12 mai 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC– Armelle LE FOURNIER – Erwan MARTIN LAUZER – Noémie JOUNOT – Luc RAULT BARDON - Francoise SIRIGU – Anne Marie DU BOISBAUDRY – Pierre Jean JANNIN – Anne JACOB – Eric CAILLOCE – Samuel DURAND – Loïc JOFFE – Anne Charlotte JAFFREDO – Marie DEVOIS – Caroline VALETTE – Jean Luc HOUDART - Emmanuel DE LA TOUR
ABSENTS EXCUSES : Marine BARDOU pouvoir à Armelle LE FOURNIER - Marie DEVOIS pouvoir à Caroline VALETTE Arnaud LE LEVREUR

Secrétaire de séance : Noémie JOUNOT

DÉLIBÉRATION N° 2026_031 MODIFICATION DEL 2026-030 REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX SYNDICATS MIXTES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : François Le Cotillec

Par délibération n° 2026-030 le conseil municipal a validé la désignation des représentants aux organismes extérieurs et syndicats mixte comme présenté en annexe.
Or s'agissant des SPL, de l'OFS et de la CLECT, des modifications sont à apporter pour plusieurs raisons :
Délibération sur la composition de la CLECT (1 représentant par commune) postérieure à notre bordereau par le conseil communautaire
Précisions attendues sur le rôle des délégués pour les SPL
Désignation du maire en qualité de représentant d'AQTA à l'OFS lors du conseil communautaire du 24 avril qui nécessite donc de le remplacer par le suppléant pour assurer cette fonction pour la commune.

Aussi, il vous est proposé de modifier la délibération en retirant ces 4 organismes et de la traiter par bordereaux individuels à suivre sans modification des délégués à l'exception de celui relatif à l'OFS.

SYNDICAT CENTRE DE SECOURS (2 DELEGUES TITULAIRES)

François Le Cotillec
Erwan Martin Lauzer

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU MORBIHAN (2 REPRESENTANTS)

Marine Bardou
Anne Jacob

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (2 DELEGUES : 1 ELU ET 1 AGENT)

Délégué élu :
Arnaud Le Levreur
Délégué agent :
Hélène Duval Le Guillant

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260526-2026_031-DE

ELU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE (1 DÉLÉGUÉ)

Erwan Martin Lauzer

CORRESPONDANT « DEFENSE » ET DEVOIR DE MEMOIRE

Arnaud Le Levreur

ASSOCIATION « PAYSAGE DES MEGALITHES » 2 REPRESENTANTS

Représentant titulaire :
François Le Cotillec
Représentant suppléant :
Luc Rault Bardon

DELEGUE « LANGUE BRETONNE » POUR L'ASSOCIATION TI DOUAR ALRE

Luc Rault Bardon

PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN (2 DELEGUES : 1 TITULAIRE 1 SUPPLEANT)

Représentant titulaire :
Marine Bardou
Représentant suppléant :
Anne Jacob

REPRESENTANT « EAU/CONCHYLICULTURE » :

VIGIPOLE - SMLS – AGENCE DE L'EAU – CRC – SYNDICAT OSTREICOLE – AQTA (groupes de travail eau, milieux aquatiques, SPANC) – SAUR - ARS (suivi sanitaire des eaux de baignade).

Représentant titulaire :
Samuel Durand
Représentant suppléant (si besoin) :
Marine Bardou

SYNDICAT EAU MORBIHAN : 1 DELEGUE TITULAIRE

La Communauté de communes AQTA est représentée au Syndicat de l'Eau du Morbihan par des conseillers communautaires ou municipaux des Communes concernées par son périmètre

Samuel Durand

CONSEIL PORTUAIRE

Représentant titulaire :
Erwan Martin Lauzer
Représentant suppléant :
Eric Cailloce

ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES ET COMITE DE PILOTAGE PLAN DE MASSIF DES LANDES ALREENNES

Représentant titulaire :
François le Cotillec
Représentant suppléant
Marine Bardou

Vu la délibération n°2026-030 du conseil municipal du 10 avril 2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260526-2026_031-DE

Considérant les modifications nécessaires pour 4 organismes extérieurs et qu'il y a donc lieu de modifier la délibération en les retirant

Le conseil, par un vote à l'unanimité :
Valide la désignation des membres aux syndicats mixtes et organismes extérieurs comme présenté ci-dessus
Dit que la délibération n° 2026-030 a été modifiée
Autorise le maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Noémie JOUNOT

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)